



SÉNAT

OFFRE D'APPRENTISSAGE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Direction de la Communication – division de la communication institutionnelle et multimédia (infographie)

Structure d'accueil

La direction de la Communication du Sénat a pour missions :

- les relations avec les médias et la presse ;
- la conception de documents et la diffusion par tous moyens appropriés d'informations sur l'organisation, le rôle, les travaux et les activités du Sénat ;
- la gestion des sites Internet et intranet et l'animation du réseau de leurs contributeurs ; et, conjointement avec la direction des Systèmes d'Information, leur conception et leurs évolutions ;
- la gestion de la politique audiovisuelle du Sénat et des équipements utilisés à cette fin ;
- la constitution d'une documentation sur toute information relative au Sénat diffusée dans les médias ;
- la gestion des manifestations et événements organisés au Sénat et dans le Jardin du Luxembourg ; à ce titre, elle assure la coordination des interventions des autres directions concernées dans ce domaine.

Elle comprend 4 divisions :

- Division de la Presse, de l'audiovisuel et des relations extérieures ;
- Division de la communication événementielle ;
- Division de la communication institutionnelle et multimédia ;
- Division de la gestion des moyens et des ressources.

La division de la communication institutionnelle et multimédia est chargée :

- de concevoir et réaliser, en concertation avec les directions concernées, les documents d'information sur l'organisation, le rôle et l'activité du Sénat ainsi que les publications relatives à la valorisation de son patrimoine ;
- de gérer les sites Internet (www.senat.fr, junior.senat.fr, data.senat.fr), les blogs et l'intranet du Sénat ;
- de contribuer, en concertation avec la direction des Systèmes d'Information, à la définition de la stratégie de communication du Sénat sur les sites Internet et l'ensemble des supports électroniques et numériques, notamment les réseaux sociaux, en rendant compte de l'activité du Sénat dans le respect du pluralisme ;
- de développer des stratégies de communication en ligne vers des publics ciblés en appui des travaux des différents organes législatifs concernés du Sénat.

Durée et modalités du contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage d'un an sur l'année universitaire 2021-2022 (septembre/octobre 2021 à septembre/octobre 2022). Le rythme de l'alternance doit permettre soit une présence en continu sur plusieurs semaines chez l'employeur, soit une présence 3 jours par semaine chez l'employeur et 2 jours en école.

Descriptif de l'apprentissage proposé

L'apprenti(e) sera associé(e), sous l'autorité de son maître d'apprentissage (le responsable de la division), aux missions de la division de la communication institutionnelle et multimédia, et, plus spécifiquement, à la réalisation de créations graphiques (infographies, affiches, flyers, brochures, etc.) et autres supports de communication (vidéos en motion design, gifs, etc.) et à la conception de pages/sites web.

Profil recherché

Étudiant(e) en licence professionnelle (métiers du numérique, techniques et activités de l'image et du son, spécialité infographiste, webdesigner...) ou en master 2 professionnel (médias, innovation et création, multimédia et stratégie digitale...), le/la candidat(e) réunit les qualités suivantes :

- bonne connaissance des logiciels de graphisme et de PAO et, éventuellement, des logiciels de création et montage vidéo ;
- connaissance des outils de développement web ;
- connaissance des réseaux sociaux ;
- disponibilité et aptitude au travail en équipe, capacité d'adaptation ;
- discrétion professionnelle.

Envoi des candidatures

Les candidats doivent transmettre leur CV, accompagné d'une lettre de motivation avant le vendredi 14 mai 2021 à l'adresse suivante : apprentissage@senat.fr. En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat peut être contactée au numéro suivant : 01.42.34.20.89.